

## COORDINATION TERRITORIALE DES PLANS « J'APPRENDS À NAGER » ET « AISANCE AQUATIQUE » MISSIONS DU REFERENT TERRITORIAL

Tout d'abord, il est nécessaire que la ligue régionale (*ou, le cas échéant, le comité départemental*) se positionne :

→ **Soit en qualité de structure coordinatrice/organisatrice :**

Dans ce cas de figure :

- Les clubs fédéraux qui développeront des plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » sur votre territoire seront identifiées comme structures supports.
- La ligue ou, le cas échéant, le comité percevra les aides financières, allouées par la FFN selon des conditions du cahier des charges, liées au volume d'activités développé par les clubs (*évaluation à partir des bilans quantitatifs types, mis à disposition par la FFN, et dûment renseignés par les clubs à l'issue de la saison sportive*).
- La ligue ou, le cas échéant, le comité allouera, sur présentation d'une facture de prestation de service, une aide financière aux clubs concernés selon l'activité développée.

→ **Soit en qualité de structure coordinatrice :**

Dans ce cas de figure :

- Les clubs fédéraux qui développeront les plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » sur votre territoire seront identifiés comme structures organisatrices.
- Les clubs percevront directement les aides financières, allouées par la FFN selon des conditions du cahier des charges, selon leur volume d'activité développé et évalué à partir du bilan quantitatif type, mis à disposition par la FFN, et dûment renseigné par les clubs à l'issue de la saison sportive.

Pour la ligue ou, le cas échéant, le comité, nous utiliserons plutôt le terme coordination que pilotage car la FFN assure cette mission notamment pour la fabrication des supports de communication et autres supports, pour la diffusion du listing des structures qui proposeront l'activité. Par ailleurs, la FFN allouera, en fin de saison sportive, les aides financières fonction de l'activité développée par les structures et justifiera de l'activité globale « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » développée sur l'ensemble du territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, la FFN doit conserver la maîtrise du développement de ce dispositif et en assurer le pilotage ou un méta-pilotage avec la coordination des ligues et/ou comités.

### **Concernant les subventions ANS :**

Il paraît opportun de "multiplier" les demandes pour augmenter le potentiel de développement et de subventionnement :

- La ligue régionale et/ou les comités départementaux (*le cas échéant*), parties prenantes, en qualité de structures coordonnatrices et/ou organisatrices.
- Les clubs en qualité de structures organisatrices ou supports.

### **Missions référent régional (ou départemental) J'apprends à nager/ Aisance aquatique :**

#### ➤ **Communication :**

- **Promouvoir les plans « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique »** auprès des structures de votre territoire
- **Assurer une communication réciproque avec la FFN** (*inscription des structures, demandes de renseignements, remise des bilans*)

#### ➤ **Recherche de financements complémentaires :**

- ANS
- Partenaires institutionnels (*DRAJES, conseil régional, conseils départementaux, ...*)
- Partenaires économiques, sportifs du comité
- Autres dispositifs tels que Ville Vie Vacances,...

#### ➤ **Accompagnement des structures :**

- **Mobiliser les clubs** de votre territoire
- **Favoriser, faciliter les liens entre les clubs et les collectivités** (*qui sont des partenaires institutionnels naturels pour la mise en place du dispositif car ils sont, entre autres, propriétaires des équipements*)
- **Faciliter les (éventuels) recrutements d'éducateurs sportifs** qui seront en charge des activités
- **Envisager la mise en place de formations ENF "coup de poing"**, si besoin est, en amont du développement des activités pour permettre aux éducateurs sportifs mobilisés et non titulaires de la certification d'évaluateur ENF1 de proposer, à l'issue du stage d'apprentissage, le passage du Sauv'nage comme dispositif d'évaluation pédagogique pour les jeunes pratiquants.

#### ➤ **Évaluation :**

- **Visiter les sites J'apprends à nager / Aisance aquatique :**
  - Contrôler le respect des conditions du cahier des charges
  - Collecter des données qualitatives (*les points positifs, les points négatifs du développement du dispositif*) qui serviront à l'amélioration des éditions ultérieures
- **Élaborer un rapport d'activité** (*succinct*), à adresser à la FFN, qui rendra compte de votre coordination et mettra en lumière les difficultés rencontrés et améliorations à envisager concernant le dispositif et votre mission.